

**RELEVÉ DE DÉCISION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2023 À 20 H**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 23
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, BOLLIET Claudine, CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PADEY Didier, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, SULPICE Pierre et VERRON Frédéric

Absents ou excusés : Madame et Monsieur GANDY Sandrine et VIGNE Cédric

Pouvoirs :

Mme GANDY Sandrine à Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne
M. VIGNE Cédric à M. MOIROUD François

Suppléant : /

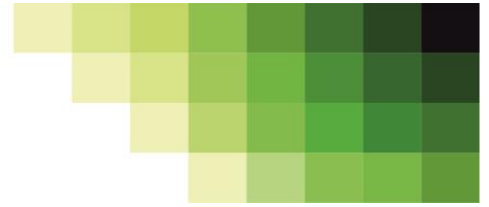
Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Intervention du SMAPS concernant le futur Contrat d'Objectif Territorial (COT)
- ❖ OPAH – Désignation de représentants pour le Copil
- ❖ Travaux d'aménagement de voirie sur le centre-bourg de Yenne – Validation de la convention de groupement de commande avec la commune
- ❖ Validation du contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE)
- ❖ Demande de subvention GDS des Savoie
- ❖ Admissions en non-valeur et créances éteintes
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du conseil communautaire du 9 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président propose au Conseil de retirer la question relative à la convention de groupement de commande avec la commune de Yenne pour les travaux d'aménagement de voirie sur le centre-bourg, cette question ayant été intégrée à tort à l'ordre du jour.



❖ Intervention du SMAPS concernant le futur Contrat d'Objectif Territorial (COT)

M. le Président accueille M. Côme GEROUDET du SMAPS afin de présenter le nouveau Contrat d'Objectif Territorial (COT) concernant les thématiques de transition énergétique et d'économie circulaire.

Il est rappelé que ce nouveau contrat fait suite à TEPOS avec des objectifs et des conditions de financement différents. Il est présenté au Conseil un document (Cf pièce jointe).

Mme Stéphanie CHALBOS demande qui fixe les objectifs à réaliser ?

Il est répondu qu'un plan d'actions est travaillé en amont entre l'ADEME et la collectivité, suite à l'audit qui sera mené. Ce plan d'actions devra correspondre aux choix politiques de la collectivité et à ses capacités techniques et financières. Il tiendra compte également des actions déjà menées en matière énergétique et d'économie circulaire.

Il conviendra toutefois de dédier du temps et des moyens humains pour suivre et animer le contrat propre à la communauté de communes.

M. René PADERNOZ demande si les recycleries entrent dans la thématique de l'économie circulaire ?

Il est répondu que cela est le cas.

M. le Président trouve ce nouveau contrat intéressant car il intervient à l'échelle intercommunale. Cela permettra à la collectivité de s'investir davantage dans la transition écologique. Il souligne d'ailleurs que les aides de l'Etat sont souvent conditionnées aux réponses apportées par les porteurs de projets à cette nouvelle thématique.

M. René PADERNOZ rappelle que si la commune de Yenne et la CCY avaient déposé à l'époque un dossier éligible au programme « Petites villes de demain », elles seraient prioritaires sur les subventions de l'Etat, notamment à la DETR et la DSIL.

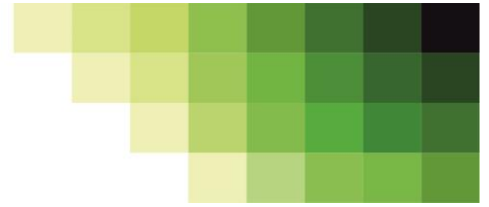
M. le Président remercie M. GEROUDET pour son intervention, et propose de délibérer au prochain Conseil sur la mise en place de ce nouveau contrat.

❖ OPAH – Désignation de représentants pour le Copil

M. le Président rappelle au Conseil le lancement de la 4^{ème} OPAH sur l'Avant pays Savoyard. Plusieurs actions sont prévues au sein de cette opération de 3 ans, dont la réhabilitation ou la rénovation de 170 logements.

Il précise que ce travail est mené en coopération avec SOLIHA, dont des permanences sont prévues à France Services tous les mois. Il convient désormais de désigner 2 ou 3 élus par EPCI pour participer au Copil restreint, instance plus réactive qui pourrait se réunir de façon opérationnelle pour prendre les décisions pour les besoins du quotidien.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la désignation de Mme Laurence BOIRON, M. Patrick MILLION-BRODAZ et M. François MOIROUD au copil de l'OPAH.



❖ Validation du contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE)

Mme Laurence BOIRON rappelle que dans le cadre de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) à la déchetterie, une convention a été signée avec OCAD3E en 2013.

Cette convention régit les relations techniques et financières entre OCAD3E et la CCY. La convention actuelle est arrivée à échéance et il convient de la renouveler pour continuer à bénéficier de la collecte en déchetterie.

Il est précisé que cette prestation ne coûte rien à la collectivité.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) avec OCAD3E

❖ Demande de subvention GDS des Savoie

M. le Président rappelle que le Groupement de Défense Sanitaire des Savoie (GDS) est l'organisme en charge de la gestion de la lutte contre le frelon asiatique dans le département de la Savoie.

Il précise que la CCY avait versé en 2022 une subvention de 1 440 €, correspondant à 4 nids détruits l'année précédente sur le territoire.

Le GDS des Savoie a sollicité de nouveau la communauté de communes pour mettre en place une nouvelle convention.

M. le Président souligne que le Bureau s'est montré réservé sur cette demande, estimant que la destruction des nids relève du domaine privé.

M. Pierre SULPICE abonde au propos du Président lorsque le nid est dans, ou à proximité immédiate des habitations. Par contre, il propose que ce soit à la charge de la collectivité lorsque le nid est sur un terrain privé loin des habitations, pour ne pas laisser de zone blanche au nuisible.

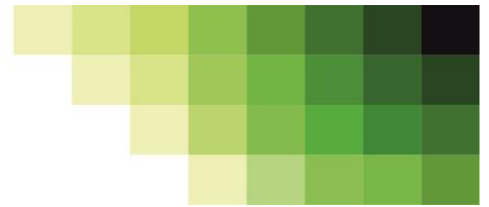
M. Patrick MILLION-BRODAZ considère que la CCY peut mandater directement une entreprise spécialisée sans avoir à passer par le GDS, avec sans doute des coûts inférieurs.

M. le Président propose toutefois de verser une nouvelle subvention de 1 500 € au GDS des Savoie, en leur précisant de n'intervenir que sur le domaine public.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la signature d'une nouvelle convention avec le Groupement de Défense Sanitaire des Savoie (GDS) et le versement d'une subvention de 1 500 €.

❖ Admissions en non-valeur et créances éteintes

M. le Président informe le Conseil que le Service de Gestion Comptable de Pont de Beauvoisin a adressé à la CCY plusieurs états des produits locaux pour lesquels il n'a pas été possible d'obtenir le recouvrement malgré



les actions contentieuses engagées. Il s'agit des produits liés à l'eau, aux ordures ménagères et au service périscolaire.

Admissions en non-valeur :

SERVICES	MONTANTS
Périscolaire	369,43 €
Eau	6 458,60 €
Ordures ménagères	4 447,45 €

Créances éteintes :

SERVICES	MONTANTS
Périscolaire	160,77 €
Eau	2 563,35 €
Ordures ménagères	303,58 €

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, les admissions en non-valeur et les créances éteintes, telles que précisées ci-dessus

❖ Questions diverses

- Listing Express

M. Patrick MILLION-BRODAZ rappelle au Conseil l'installation de l'entreprise TM Nature distribution dans une partie du bâtiment et précise que les travaux de séparation ont été réalisés. L'entreprise a des investissements en cours, dont un laboratoire estimé à 200 000 €. 37 personnes travaillent actuellement là-bas.

M. le Président informe le Conseil qu'une rencontre a par ailleurs été organisée avec la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) pour présenter ses missions et apporter son éclairage sur l'aménagement de la friche. La SAS accompagne les collectivités selon 4 niveaux d'intervention : AMO, mandat, concession ou acquisition. Une nouvelle rencontre sera organisée avec cette société pour voir dans quelle mesure elle pourrait nous accompagner.

M. le Président rappelle enfin que le foncier économique se fait rare mais que les demandes sont nombreuses.

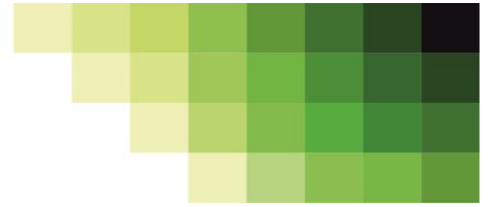
- Résidence autonomie

Mme Martine GOJON rappelle que les travaux ont démarré au sein du foyer logement. Elle souligne par ailleurs que le rapprochement entre le SSIAD et le CIAS sera étudié en début d'année.

M. le Président rappelle de son côté les discussions en cours avec le CHMS concernant la direction de l'EHPAD de Yenne. Un courrier à l'ARS et au Département a été envoyé afin de mesurer les incidences d'un retour à l'autonomie dans la gestion de l'équipement.

- Marianne de la parité

M. le Président informe le Conseil que l'association « Elles aussi » organise une manifestation mettant à l'honneur les intercommunalités de Savoie qui ont mis en œuvre la parité dans les conseils et les exécutifs.



A cette occasion, la CCY se verra remettre une « Marianne de la parité » au regard de l'effort de représentation au sein de son exécutif avec 50 % de femmes.

Cette manifestation se tiendra en Préfecture le 4 décembre, en présence de M. le Préfet et des parlementaires de Savoie.

- Gendarmerie

M. René PADERNOZ demande où en sont les travaux de la gendarmerie ?

Il est répondu que les travaux avancent comme prévu, malgré les intempéries des derniers jours. La réception devrait se faire au premier trimestre prochain.

M. PADERNOZ en profite pour transmettre un document de la CCLA où il est spécifié que Novalaise va accueillir officiellement un poste fixe de gendarmerie (avec un effectif de 10 gendarmes), en complément des logements prévus pour le peloton autoroutier de Nances (16 gendarmes), et que la réalisation de l'équipement a été confiée à la Savoisiennne habitat. La commune a d'ailleurs vendu à cette société une parcelle pour 100 000 €.

M. PADERNOZ informe le Conseil que dans l'attente de ces logements, il est écrit que les gendarmes seraient hébergés et travailleraient dans les locaux de l'ancienne gendarmerie de Yenne.

Séance levée à 21H30

Fait à Yenne, le 16 novembre 2023

Le Président,
G. DUMOLLARD